CONCOURS DE REDACTION
« PRIX TROTTINETTE : J'ECRIS » 2018 - 2019

Contexte du concours et thème de la rédaction

Le Département de Promotion de la Santé Mentale et de Prévention (DPSMP) du Centre Psychothérapique de Nancy (CPN), en partenariat avec l'Education Nationale, est heureux de proposer aux élèves des classes de 5ème de collège (enseignement général et professionnel adapté : SEGPA), classes ULIS-collège et aux ITEP du sud de la Meurthe-et-Moselle **(plan en ANNEXE 5)** de participer à la première édition du **« Prix Trottinette : j'écris ».**

Ce concours vise à participer au renforcement des compétences psychosociales des élèves et à contribuer aux relations positives au sein de l'établissement scolaire, entre pairs, en famille, en société.

Ce prix d'écriture est couplé à un prix littéraire : le « Prix Trottinette : je lis », qui récompense un album jeunesse illustré favorisant la réflexion autour de ce qui participe au bien être psychologique (ex. : l'expression et la gestion des émotions, la relation à l'autre, les relations familiales, etc.) (cf. **ANNEXE 4** : liste des ouvrages sélectionnés en 2018 et ouvrages inspirants pour ce concours).
Le « Prix Trottinette : je lis » 2018 a récompensé l'ouvrage **« Banquise Blues »** de Jory JOHN et Lane SMITH.

Résumé de l'ouvrage :

« J'ai faim, je suis fatigué et en plus j'ai mal partout. Quand je marche, je me dandine comme un gros canard. C'est vraiment ridicule... ». Sur la banquise, un petit manchot se plaint à longueur de journée. Non seulement il doit subir le froid, la neige et tous les prédateurs, mais en plus, il lui faut supporter ses propres congénères... C'est vraiment pas de chance ! Et si la vie avait quand même quelques bons côtés ? – Rédaction Gallimard Jeunesse.

C'est de cet ouvrage qu'a été extrait la thématique sur laquelle nous vous invitons à réfléchir et à débattre afin d'élaborer un écrit collectif.

Thématique : « Oui, je râle, et alors ? On a le droit de verbaliser, il faut que ça sorte »

Se questionner et échanger à propos de ce qui concourt au bien-être, donc à une santé mentale équilibrée, permet d'identifier nos ressources (mobilisables dans les moments difficiles) et les obstacles (susceptibles d'affecter notre équilibre psychique) afin de pouvoir y faire face, au mieux, selon nos capacités.

Accompagner les publics jeunes dans l'identification des déterminants d'une santé mentale positive, c'est leur offrir l'opportunité de pouvoir répondre aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne, de favoriser leur adaptation sociale et leur réussite éducative.[1]

[1] Pôle de compétences en éducation pour la santé – Champagne-Ardenne – Initiation en 5 points à l'approche par les compétences psychosociales en éducation pour la santé
http://ireps.champagne-ardenne.fnes.fr/_depot_site/fiche/809/809_310_doc.pdf

Article 1 – Organisation

Le comité de pilotage du « Prix Trottinette » assure l'organisation du concours et publie le présent règlement.

Le concours d'écriture « Prix Trottinette : j'écris » 2018 - 2019 est organisé :

Du lundi 12 novembre 2018 au vendredi 22 mars 2019.

Il consiste en la rédaction collective d'un scénario en lien avec la thématique proposée dans le présent règlement.

L'affiche du concours réalisée par Rémi MALINGRËY (ANNEXE 6) et la lecture de « Banquise Blues » de Jory JOHN et Lane SMITH sont des outils à utiliser afin d'amorcer les réflexions et discussions collectives.

ATTENTION : Il vous est demandé dans **l'ANNEXE 3** de décrire le processus de réflexion collective et la démarche d'écriture.

Les ouvrages présentés en **ANNEXE 4** seront également des soutiens à la création.

Article 2 — Le concours et la pédagogie

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par les participants.

Le règlement du concours est disponible pendant toute la durée du concours sur le site PIAL et sur celui du Centre Psychothérapique de Nancy – Laxou :

Accueil > Organisation > L'organisation de l'établissement > Le Prix Trottinette J'écris 2019
http://www.cpn-laxou.com/-363.html

Les textes doivent être anonymes et ne seront pas restitués à leurs auteurs à l'issue du concours. Après l'envoi du manuscrit, et au-delà de la proclamation des résultats, chaque candidat s'interdit de publier ou diffuser son texte et/ou d'accorder sur ce dernier des droits à un tiers.

Ce concours s'inscrit dans une démarche pédagogique de projet en cohérence avec les compétences attendues en fin de 5ème (cycle 4).

Les enseignants sont invités à participer et à faire participer leurs élèves, si possible en pluridisciplinarité.

Article 3 — Calendrier du concours

- Lundi 12 novembre 2018 : publication du règlement et de ses annexes
- Du 12 novembre au 31 décembre 2018 : inscription au concours
- Du 1er janvier au 22 mars 2019 minuit : envoi des manuscrits
- Vendredi 26 avril 2019 : jury de sélection
- Du 29 avril au 10 mai : proclamation des résultats
- Vendredi 24 mai : remise du prix

Les soumissions feront l'objet de vérifications et pourront être disqualifiées si elles arrivent en retard, incomplètes, illisibles, entachées d'irrégularités.

Article4 — Conditions de participation

Peuvent participer au concours les classes de 5ème (enseignement général et professionnel adapté : SEGPA), les élèves des ITEP et les dispositifs ULIS-collège des établissements du sud du département de Meurthe et Moselle **(ANNEXE 5).**

Article 5 — Modalités de participation

1. Participation

Pour participer :

- le responsable de la classe candidate doit compléter le bulletin d'inscription en **ANNEXE 1** du présent règlement **(à envoyer avant le 31 décembre 2018)** ;

- le responsable de la classe candidate devra veiller au respect des contraintes d'écriture détaillées en **ANNEXE 2** du présent règlement ;

- le responsable de la classe candidate doit compléter, avec l'appui des élèves, le document « Démarche d'écriture et réflexions collectives » en **ANNEXE 3** du présent règlement.

Le dossier complet de la classe participante est donc composé :

- du bulletin d'inscription au concours complété **(ANNEXE 1);**
- du manuscrit de la classe candidate ;
- du document complété « Démarche d'écriture et réflexions collectives » **(ANNEXE 3).**

2. Transmission des éléments du dossier des participants :

Adresse d'envoi des éléments du dossier des participants :

prix.trottinette@gmail.com

Le formulaire d'inscription au concours complété doit être envoyé par voie électronique :

Avant lundi 31 décembre 2018 minuit.

Le manuscrit et l'annexe 3 seront transmis par voie électronique :

Avant vendredi 22 mars 2018 minuit.

3. Critères d'exclusion

Tout dossier transmis au-delà de la date limite de réception **(vendredi 22 mars 2019 à minuit)** ne sera pas considéré.

Tout manuscrit ne respectant pas les contraintes d'écriture sera disqualifié.

Tout dossier incomplet sera disqualifié.

Article 6 — Principes et critères de sélection

- Le contenu proposé doit être original, appartenir à l'auteur et être publié en langue française.
- L'œuvre ne doit pas être un plagiat.
- Le document doit être une œuvre de fiction littéraire non illustrée : scénario.
- Le document « démarche d'écriture et réflexions collectives » **(ANNEXE 3)** est indispensable afin d'apprécier le processus de développement du manuscrit.

La qualité du texte sera évaluée sur la base des critères ci-dessous :

- Excellence de l'écriture.
- Niveau de langage utilisé.
- Respect des règles grammaticales, orthographiques, de syntaxe et de ponctuation.

Article 7 — Processus de sélection et désignation du lauréat

Les manuscrits dont la qualité littéraire sera manifeste, respectant les contraintes d'écriture **(ANNEXE 2)** et ayant eu un impact sur la vision et la compréhension de la santé mentale par les élèves seront sélectionnés par les organisateurs du concours et soumis à l'avis du jury.

Le jury se réunira et désignera le lauréat du concours « Prix Trottinette 2019 : j'écris » : Vendredi 26 avril 2019

Composition du jury :

- Présidente du jury : Laurence GILLOT (auteuresse jeunesse)
- de représentants de l'Education Nationale,
- d'un pédopsychiatre du CPN,
- d'un représentant du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle,
- de professionnel(s) du livre (médiathèque, bibliothèque).
- d'un(e) représentant(e) de l'UNAFAM 54,
- de deux lycéens,
- d'un professionnel libéral : psychologue.

Article 8 — Information des participants

Les lauréats des premier, second et troisième prix seront informés par voie électronique à l'adresse qu'ils auront indiquée dans le formulaire d'inscription.

Les résultats seront communiqués entre le lundi 29 avril et le vendredi 10 mai 2019.

Article 9 — Remise du prix

Le collège dont la classe sera lauréate du premier prix accueillera la cérémonie de remise du prix et mobilisera, autant que faire se peut, l'ensemble des classes de l'établissement pour ce moment de convivialité.

Article 10 — Les lots

Un diplôme individuel sera délivré à chaque élève de la classe lauréate ainsi qu'un présent.
Une dotation d'ouvrages, en lien avec la santé mentale positive, sera faite au centre de documentation du collège dont la classe sera lauréate.
Un lot sera remis aux classes arrivées seconde et troisième du palmarès.

Article 11 — Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'application du présent règlement sera tranché souverainement par le comité d'organisation qui se réserve le droit de modifier ou d'annuler ce concours si les circonstances l'exigent et ce, sans dédommagement.